



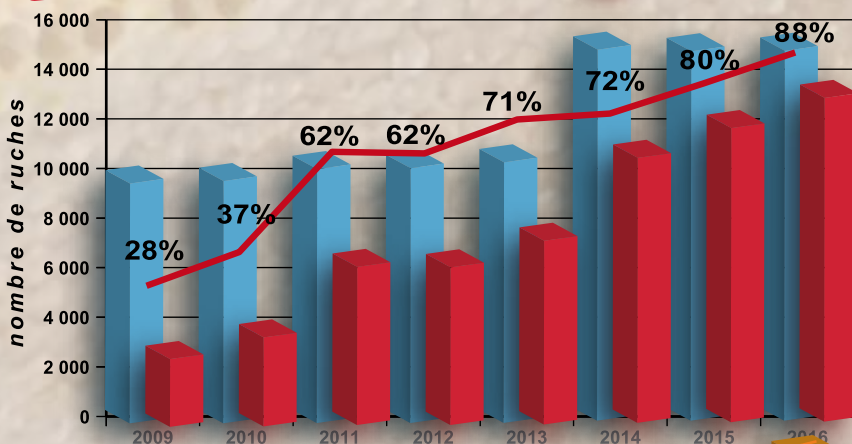
GDSA ardèche

Groupement de Défense Sanitaire
des Abeilles de l'Ardèche

<http://gdsa-ardeche.com/> • Bulletin JANVIER 2017

**NOTRE P.S.E.
EST ARRIVÉ
À ÉCHÉANCE**

— nombre ruches traitées
courbe en %
■ ruches détenues
■ ruches traitées



Nous sommes fiers du travail accompli

Depuis sa création, **en novembre 1969**, il y a donc maintenant 47 ans, notre Association a toujours œuvré bénévolement au service des abeilles et des apiculteurs. Dès l'apparition de Varroa et l'improvisation de méthodes de lutte, puis de traitements médicamenteux, nous avons pu accompagner les apiculteurs en collaboration avec la Direction des Services Vétérinaires.

En 2006, dans un cadre réglementaire rigoureux, nous avons accepté de mettre en place un Programme Sanitaire d'Élevage pour 5 années, sous la responsabilité d'un vétérinaire conseil. **En 2011**, nous avons sollicité et obtenu le renouvellement pour 5 années, après avoir démontré auprès d'une commission régionale intransigeante le bon fonctionnement de ce P.S.E.

Tout au long de ces années passées, notre écoute, nos conseils, nos formations, ont rencontré un accueil très favorable se traduisant par une augmentation continue du nombre d'adhérents, de 300 à 511, en quelques années. **Nous fêterons au cours de cette AG le 500^{ème}**, rappelons que début 2015, nous fêtons le 400^{ème}.

Et par ailleurs, nous avons œuvré pour que nos adhérents traitent correctement leurs ruches et nous obtenons un excellent résultat avec + de 88 % des ruches détenues traitées. *(Si en 2009, seulement 2 835 ruches sur les 10 059 détenues soit 28% étaient traitées, nous obtenons en 2016 que 13 582 des 15 513 ruches soient traitées, soit 88 %).*

Depuis 2010 une nouvelle forme de gouvernance sanitaire se met en place impliquant la filière apicole. Le Plan Sanitaire d'Élevage (P.S.E.) impose actuellement des contraintes importantes et une gestion encore plus rigoureuse qui demande beaucoup de temps. Fin 2014, c'est donc par cette nouvelle gouvernance qu'une section apicole a vu le jour en Ardèche au sein du GDS multi-espèces bénéficiant de financements publics.

Cette section apicole a fait la demande d'un Programme Sanitaire d'Élevage (P.S.E.) et l'a obtenu. Dans ce contexte particulier, il paraît incohérent de diviser les apiculteurs ardéchois entre deux P.S.E.

C'est pour cette raison que notre Conseil d'Administration (animé par une équipe d'apiculteurs bénévoles) a renoncé au renouvellement de son P.S.E. et donc à la distribution des médicaments anti-varroas pour l'année 2017.

Il faudra donc s'adresser à la **Section Apicole du GDS multi-espèces** sise à la **Chambre d'Agriculture - 4, av de l'Europe Unie - BP 132 - 07001 PRIVAS**, qui est maintenant, dans le cadre de son P.S.E., habilitée à distribuer les traitements.

Mais, toute l'énergie que nous déployons précédemment dans le cadre du P.S.E. sera utilisée à d'autres activités autour de l'apiculture. Nous vous invitons à lire dans les pages suivantes les projets d'activités que nous avons en réflexion, et à nous faire connaître votre intérêt, pour activer leurs mises en route.

Croyez que notre credo est et restera «**les bonnes pratiques apicoles**», que vous trouverez chez nous une oreille attentive, et que nous poursuivrons avec enthousiasme la voie ouverte par nos prédécesseurs depuis près d'un demi-siècle.

Nous sommes convaincus que, comme vous le faites depuis de nombreuses années, vous continuerez à nous accorder votre confiance et que vous nous aiderez à encore mieux répondre à vos attentes.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2017, avec l'espoir d'une bonne année apicole, et retrouvons nous nombreux pour notre Assemblée Générale.

*Le Conseil d'Administration
du GDSA-Ardèche*

RÉFLEXIONS AUTOUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS QUELLES SONT VOS ATTENTES ?

Notre préoccupation principale a toujours été de répondre à vos demandes, afin de coller au plus près de vos attentes. Des conseils personnalisés, que ce soit lors de rencontres, par mails ou par téléphone ont permis de créer un climat de confiance, et l'envie de continuer à progresser avec vous.

Nous avons initié l'an dernier **des rencontres décentralisées** dont la première à Roiffieux a connu une bonne affluence. Nous restons à votre disposition pour renouveler l'expérience. Les thèmes des rencontres pourraient être les dangers sanitaires, le frelon asiatique ou autre, selon vos souhaits. Si vous disposez d'une salle en un lieu stratégique, n'hésitez pas à nous faire une proposition.

D'autres possibilités de réponses à vos attentes sont en cours de réflexion.

Votre avis est utile pour connaître les sujets qui vous intéressent (**vous pouvez vous pré-inscrire**) et si d'autres thèmes compleraient vos attentes. Si vous avez des compétences sur tel ou tel sujet et acceptiez de partager vos connaissances, n'hésitez pas à nous contacter.

Ce pourrait- être :

En saison

Journée botanique : sur le terrain, c'est une demande que vous avez plusieurs fois formulée.

Gestion des Nucléi : une façon simple d'élever quelques reines et de les conserver pour couvrir des besoins ponctuels. Le maintien du cheptel est un sujet qui nous préoccupe.

Hors saison à l'Automne

Mise en place d'atelier sur une journée

Valorisation du miel : avec un professionnel : recette pain d'épice, nougat, bonbon.

Peinture des ruches : fabrication de peinture compatible avec nos abeilles.

La qualité de la cire : sujet en début de réflexion, envisageable en 2018.

⇒ Vous pouvez vous pré-inscrire en cochant le petit tableau au dos du bulletin d'adhésion. Merci.

*Je m'incris
pour
participer
aux ateliers*



LE FRELON ASIATIQUE

Les premiers frelons asiatiques ont été observés en France en 2004, dans le Lot et Garonne. Cette espèce inconnue a alors été identifiée par le Muséum d'Histoire Naturelle : *vespa velutina ssp nigrithorax*, originaire de Chine. **L'hypothèse a très vite été émise d'une introduction via une importation de poteries chinoises destinées à la culture des bonsaïs.** Les vérifications génétiques ont ensuite confirmé qu'il arrivait effectivement du Jiangsu, province chinoise d'où provenait la marchandise incriminée. Le climat y est chaud et humide avec des hivers bien marqués. Les scientifiques du muséum ont par la même occasion pu déterminer **que peu de femelles fécondées ont été introduites et même probablement une seule.**

Cette dernière information, semblerait être appuyée par des observations confirmant une consanguinité, ce qui pourrait à terme amener une auto-régulation du nombre de frelon (à défaut de sa disparition).

Cela s'expliquerait par le nombre croissant de mâles en comparaison au nombre de fondatrices.

Dans le sud ouest, le manque de réactivité, le climat favorable, le réseau hydrographique et l'absence de relief ont permis une installation très rapide des frelons. En moins de quatre ans, ils avaient colonisé le quart sud ouest de la France. Ils continuèrent ensuite leur progression de façon moins rapide vers le sud est, ralentis par le relief et un climat plus sec qui leur est moins favorable. **En 2008, les premiers nids étaient trouvés dans le Gard et en Lozère, en 2011 en Ardèche.** Actuellement, le frelon asiatique est présent dans la quasi-totalité du territoire français et même au-delà, avec de fortes densités dans une grande moitié ouest de la France ainsi que dans les Alpes Maritimes.

Comme toutes les guêpes sociales, les frelons asiatiques ont un cycle annuel. Les fondatrices, en sortie d'hivernage, **fin mars, début avril**, cherchent un

endroit bien abrité pour tenter de construire un nid. À cette époque, elles sont vulnérables. Beaucoup sont délogées par des concurrentes ou disparaissent mangées par des prédateurs. Celles qui subsistent restent seules jusqu'à la naissance des premières ouvrières. Elles doivent se nourrir de sucre (nectar des fleurs principalement), se procurer l'eau et la fibre de bois pour construire le nid, pondre les premiers œufs, nourrir et assurer un minimum de température pour les premières larves pendant leur croissance qui va durer plus d'un mois. À la naissance des premières ouvrières, **en mai**, le nid est encore petit, à peine la taille d'une orange. Il passe souvent inaperçu. À partir de ce moment, la reine ne sort plus et se consacre exclusivement à la ponte, les ouvrières effectuant toutes les autres tâches. **En juin**, le nid grossit lentement, atteignant alors la taille d'un melon et contenant quelques dizaines de frelons. Avec les naissances de nouvelles ouvrières qui se font plus nombreuses, le nid grossit ensuite plus rapidement. **Fin juillet, début août**, les frelons peuvent **délocaliser le nid vers la cime d'un arbre.** Le nid atteint alors rapidement la taille d'un ballon de foot, puis continue à grossir pour atteindre son maximum entre **fin septembre et fin octobre.** Au summum de leur développement les plus gros nids peuvent abriter plus de 2000 individus. **En octobre**, le nid émet les mâles et les gynés (*futures fondatrices*) qui vont être fécondées puis se disperser dans l'environnement en attendant la fin de l'hiver pour recommencer le cycle. Un nid peut émettre plus d'une centaine de futures fondatrices. Heureusement, seulement une petite partie d'entre elles arriveront à fonder un nouveau nid. Le coefficient de multiplication peut être estimé entre 4 à 10 pour un nid non détruit l'année précédente.

En 2012, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche (GDSA-Ardèche) a mis en place, en partenariat avec la Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles

(FREDON), un réseau de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique, l'objectif étant de trouver et détruire le maximum de premiers nids afin de retarder l'expansion du frelon asiatique. Le nombre de nids a pu être maintenu à seulement une dizaine par an entre 2012 et 2014, dont plusieurs à Soyons et Charmes. En 2015, le nombre de nids a fortement augmenté, plus d'une cinquantaine et le nombre de communes impactées également, plus d'une soixantaine.

En 2016, cette expansion s'est confirmée avec probablement le triple de nids comptabilisés et de communes concernées, soit la moitié du département. Jusqu'à cette année, le Service Départemental d'Intervention et de Secours (SDIS) est intervenu pour détruire les nids, avec prise en charge par le Conseil Départemental (CD07). Trois équipes de pompiers, basées à Aubenas, Privas et Tournon étaient équipées de tenues spécifiques et de perches télescopiques. Compte tenu de la forte augmentation du nombre de nids, ces moyens logistiques ne seront plus suffisants en 2017.

Compte tenu des découvertes (plus de 160 nids répertoriés) ou destructions trop tardives en 2016, il faut s'attendre à une augmentation importante en 2017.

Les frelons asiatiques ne sont pas agressifs. Il n'y a pas lieu de les craindre. Il faut toutefois être prudent et ne pas déranger les nids. **Au printemps prochain, il faudra être attentif et détecter la présence des petits nids en cours de développement afin de les détruire avant qu'ils ne commencent à représenter un danger.** Ces nids se situent généralement dans des endroits bien abrités, à faible hauteur, non loin de l'eau (source, bassin, rivière,...). Ils peuvent s'installer sous un buisson dense, une table de jardin, un soupirail, un auvent... Très discrets au début, ils peuvent par la suite représenter un danger

s'ils sont dérangés de façon fortuite. Soyons donc attentifs et observateurs. **En cas de nid découvert, il ne faut surtout pas essayer de le détruire soi-même; un équipement et une protection spécifique sont indispensables.**

Plus tard en saison, à partir de fin août, une détection des frelons sera utile afin de pouvoir effectuer la recherche des nids. Une observation des lierres attractifs pour beaucoup d'insectes permet de localiser les nids par suivi des trajectoires des frelons. Une observation aux abords des points d'eau dans cette direction peut ensuite permettre de trouver les nids et en effectuer la destruction avant la dispersion des futures fondatrices, limitant ainsi le nombre de nids l'année suivante. Plus nous serons nombreux à observer et plus nous aurons de chances de limiter la présence des frelons asiatiques.



REUNION PUBLIQUE
d'information et de prévention

le **FRELON ASIATIQUE**

Mardi 31 Janvier 2017
20h
Ciné-théâtre de CRUAS

avec **Olivier FLEURY**,
. Apiculteur et secrétaire du GDSA 07
(Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche)
. Référent frelon asiatique pour la FREDON (préfecture de l'Ardèche)



Entrée libre - Ouverte à tous

Contacts :
Mairie de CRUAS - Service communication 04.75.49.59.15 - communication@cruas.fr
www.cruas.com - Facebook : j'aime la ville de CRUAS



Le samedi 18 février 2017

Lycée Agricole Olivier de Serres
Quartier Saint-Martin

07200 AUBENAS

À NOTER
L'AG est à
Aubenas

9:00 Accueil formalités, inscriptions, cotisations, et... café

9:30 Assemblée Générale

- Compte rendu d'activité
- Rapport moral
- Rapport financier
- Votes

Intervention sur le frelon asiatique

par Pascal Binon et Olivier Ducros, présence d'un représentant FREDON

- Comment détecter les nids
- Comment renforcer la surveillance locale

Verre de l'amitié (hydromel)

12:15 Déjeuner - pris sur place

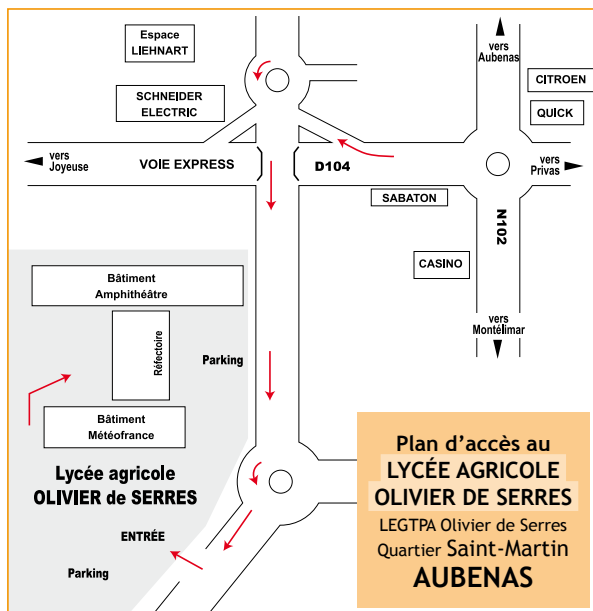
14:00/16:30 Témoignages d'Apiculteurs

Forts de leurs expériences, Éric Lavizon, Christian Molle et Luc Tauleigne, apiculteurs professionnels, nous parlerons de ce qui leur tient à coeur.

16:30 Clôture



Photo : Claude Jeannin



ADHÉSION 2017 GDSA-Ardèche

Nouvelle adhésion Renouvellement

Cotisation	ou	<input type="checkbox"/> 12,00 €
Cotisation avec soutien + 3 €		<input type="checkbox"/> 15,00 €

➔ La cotisation donne droit aux tarifs préférentiels sur les abonnements des revues, les assurances, les cours.

RUCHER ÉCOLE	Cycle "initiation et perfectionnement"	150,00 €	
Cours au Pradel	Cycle "élevage de reines"	100,00 €	

		Quantité	Prix unitaire	
COTISATION ASSURANCE	Garanties Responsabilité civile (RC) + protection juridique (PJ)	Nbre de ruches _____ x	0,17 €	
	Garanties RC + PJ + Dommages	Nbre de ruches _____ x	2,25 €	

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. Détail des garanties adressé par mail sur demande.

TAXE ÉCO-EMBALLAGE	Si moins de 200 ruches		OFFERTE
	Si nbre de ruches supérieur, comptez le nbre de ruches au delà de 200 _____ x	0,03 €	

ABONNEMENTS REVUES	Santé de l'Abeille	<i>Les 6 numéros</i>	<input type="checkbox"/> 18,00 €
	Abeilles et Fleurs	<i>Les 11 numéros</i>	<input type="checkbox"/> 26,00 €
	L'abeille de France	<i>Les 12 numéros</i>	<input type="checkbox"/> 27,00 €

CARNET D'ÉLEVAGE	_____ x	3,00 €	
-------------------------	---------	--------	--

NOUVEAU DON Soutien aux actions du GDSA-Ardèche

➔ N'oubliez pas de nous faire part de vos attentes en NOUVELLES ACTIVITÉS en cochant le tableau au dos de ce bulletin.

Additionnez les montants des lignes précédentes

TOTAL

Pour votre règlement, remplir le chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche que vous adresserez à :

Carole NICOLAS - Chemin de Beaulieu - 07000 VEYRAS

NOM / Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Nbre de ruches :
Adresse mail :	



Assemblée Générale le samedi 18 février 2017

BON POUR POUVOIR

Remplissez et envoyez le bon pour pouvoir à **Carole NICOLAS**,
Chemin de Beaulx, 07000 VEYRAS, **avant le 05 février 2017**

Je (soussigné-e) :

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

ne pourrai être présent-e et donne pouvoir à :

NOM / Prénom :

**pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale du GDSA-Ardèche
le samedi 18 février 2017 (cotisation à jour).**

Écrire la mention "lu et approuvé" Signature :

Date :



Assemblée Générale le samedi 18 février 2017

RÉSERVATION - BON DE COMMANDE DES REPAS

À remplir et renvoyer avec un chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche à :
Carole NICOLAS, Chemin de Beaulx, 07000 VEYRAS, **avant le 05 février 2017**

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tarte boudin - Salade / Coq au vin - Gratin pomme de terre - Légumes / Gâteau au chocolat

Attention : le nombre de repas est limité		TOTAL
Nombre de personnes _____ x	15,00 €	_____

Date : Signature :



ATELIERS ET CONFÉRENCES : PRÉ-INSCRIPTION

Marquez votre intérêt par une croix

- Conférences décentralisées Gestion des Nuclei Sorties Botaniques

- Ateliers :** Valorisation des miels Peinture des ruches

Vos suggestions :

.....

.....

Vous voulez rejoindre le Conseil d'Administration du GDSA-Ardèche.

Remplissez et envoyez votre candidature à **Carole NICOLAS**,
Chemin de Beaulx, 07000 VEYRAS, **avant le 05 février 2017**

(Ne peuvent être candidats que les adhérents à jour de cotisation en 2016)

Je (soussigné-e) :

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

**souhaite faire partie du Conseil d'Administration du GDSA-Ardèche,
et demande à faire partie des candidats à élire lors de l'Assemblée Générale
du samedi 18 février 2017.**

Motivations et compétences :

.....

.....

.....

.....

Écrire la mention «lu et approuvé»

Signature :

Date :

La première réunion du Conseil d'Administration
aura lieu le **samedi 25 février 2017**.
N'hésitez pas à nous rejoindre.



MORTALITÉS 2016

Vous êtes nombreux à nous faire part de mortalités importantes de vos colonies dès le début de l'hiver et à nous demander notre avis sur les causes possibles.

Les années ne se ressemblent pas. Nous avons eu des conditions météorologiques très particulières cette année avec une fin d'été et un début d'automne particulièrement chauds et secs, suivi d'un temps subitement très frais. Ces conditions n'ont pas été favorables aux traitements à base de thymol et d'acide formique, à éviter par fortes températures. Il fallait impérativement traiter tôt cette année afin d'avoir des colonies capables d'élever un minimum d'abeilles d'hiver saines pour former une grappe suffisante pour passer la saison froide. C'est vrai chaque année, mais en particulier en 2016 où la pression varroa était importante (hiver doux et nombreux cycles de couvain). Le peu de

pollen et nectar disponible cet automne a limité le développement du couvain. À cela il faut ajouter la pression exercée par les frelons asiatiques qui, eux aussi ont subi des conditions climatiques rudes mais sont restés actifs par temps frais (*rappelons que les grilles basses doivent être disposées aux entrées des ruches en arrière saison pour éviter l'intrusion des frelons*).

C'est ainsi que beaucoup de colonies ont abordé la saison hivernale avec des grappes trop petites pour survivre jusqu'au printemps et relancer le couvain aux beaux jours. Il ne faut donc pas s'étonner que nous subissions des pertes plus importantes cet hiver que l'an dernier.

Rappelons que si vous constatez des pertes anormales, vous pouvez en faire le signalement auprès de la DDCSPP. Nous contacter pour plus de précisions.

RÉFLEXION D'UNE ADHÉRENTE

Depuis que j'évolue dans le monde apicole/agricole, je me rends compte qu'il existe des mots et des expressions tabous qui font échos à des maux dont souffrent les abeilles, des maux complexes qui font peur car certains correspondent à des situations effrayantes : dose létale 50 ou DL50, nosema ceranae, pollution aux pesticides, manque de pollen et de nourriture et manque de biodiversité, néonicotinoïdes, doses sub-létales, causes multifactorielles et j'invite chacun-e à ajouter ses propres mots.

Ce que j'ai envie de dire c'est que ces mots/maux nous les entendons à chaque visite aux ruches. Écoutons-les, écoutons-nous.

Car les apicultrices sont dans l'observation et ils ressentent les situations, émettent des hypothèses, ils sont créatifs. Ils sont en éveil pour apprendre, apprendre et encore apprendre sur l'abeille, la nature, la biodiversité, comprendre leur passion.

Ce que je constate c'est que beaucoup de ces maux sont mal connus. Les meilleur-e-s spécialistes parmi les chercheuses et chercheurs qui travaillent avec les abeilles sont en difficultés pour apporter des réponses précises et/ou des solutions. Et pour que ces mots/maux nous deviennent familiers, nous essayons de diluer leur caractère tabou en nous les appropriant au fur et à mesure par le biais de toutes sources d'information : les

conférences que nous pouvons suivre au GDSA et aussi lors des réunions apicoles, au travers des publications scientifiques, dans les revues, les livres ou sur internet et en échangeant entre apiculteurs, simplement et librement.

Ce que j'aimerais vous dire c'est que l'apiculture est complexe et technique. **Et pour une apiculture bienveillante, pour agir en connaissance et pleine conscience, peut-être serait-il intéressant d'offrir un statut à l'Abeille, comme une reconnaissance.** Peut-être que l'association GDSA-Ardèche pourrait se re-centrer en sa compagnie, soigner ses maux en lui offrant un siège au sein de son bureau. Pour que chaque prise de décision se fasse en sa présence. **Pour que ses maux soient nos mots.**

Robertte

Nous avons eu le plaisir de nous retrouver le 12 novembre, dans l'enceinte du Lycée Agricole Olivier de Serres à Aubenas, où nous avions invité nos adhérents à participer à notre cycle de conférence gratuite. **Il convient de féliciter tout particulièrement les dirigeants de ce Lycée qui nous permettent d'utiliser leurs locaux.** Un vaste amphithéâtre pour vous recevoir de plus en plus nombreux, ainsi que la mise à disposition du réfectoire et de son matériel. Merci également à notre traiteur «**Le Bistrot de Saint-Jean**» à St-Jean le Centenier qui nous avait concocté un excellent repas.

Après l'intermède de 2015 où nous étions co-organisateur, avec la section apicole du GDS26, du Congrès National de la FNOSAD à Bourg-lès-Valence, nous reprenons cette année notre cycle «Journée d'Automne».

Nous avons convié **Laurent Gauthier**, chercheur au Centre de Recherche Apicole Suisse de Liebfeld qui nous a exposé en quatre temps :

l'apiculture en Suisse ses particularités et ses différences avec l'apiculture française.

Après avoir brièvement retracé son parcours professionnel, Laurent Gauthier a situé le contexte suisse basé sur une apiculture de loisir très dense dans un environnement peu propice à l'abeille. Il nous a parlé de l'organisation sanitaire rigoureuse, les préoccupations principales étant le varroa et la loque européenne. Il a ensuite passé en revue les nombreux sujets d'étude du Centre de Recherche

l'encagement des reines une solution alternative aux acaricides de synthèse.

En Suisse peu de traitements sont autorisés. Le thymol et l'acide formique nécessitent des conditions de température optimales pour être suffisamment efficaces sans mettre en danger les colonies. Face au risque de résistance, il est souhaitable de pratiquer une alternance. Le traitement hors couvain à base d'acide oxalique suite à 3 semaines d'encagement des reines est une bonne alternative. *(Rappelons que cette méthode*

a été testée en Ardèche en 2015, cf bulletin de mai 2016)

les problèmes associés à la reproduction de l'abeille domestique

Tout dans la biologie de l'abeille concourt à favoriser le brassage génétique et le succès reproducteur.

Indépendamment des facteurs climatiques, il est de plus en plus constaté des problèmes de remérage et de fécondité des reines. Une étude récente a pu démontrer l'effet des néonicotinoïdes sur la reproduction, baisse de fertilité des mâles et baisse du nombre de spermatozoïdes contenus dans les spermathèques des reines.

la loque européenne considérée en Suisse comme maladie à déclaration obligatoire.

La loque européenne, problème récurrent en Suisse a connu une recrudescence au début des années 2000, avec une répartition hétérogène des foyers. Les facteurs environnementaux et génétiques favorisent probablement la maladie. Il existe probablement des souches plus ou moins pathogènes. La gestion rigoureuse a permis une diminution notable du nombre de colonies infectées. Laurent Gauthier a insisté sur la prévention ; une surveillance sanitaire associée à de bonnes pratiques apicoles et un environnement riche peuvent limiter les risques d'apparition de la maladie.

À chaque fois, Laurent Gauthier a répondu, avec beaucoup de précision à toutes les questions et interrogations des auditeurs qui montraient ainsi tout l'intérêt, et l'attention qu'ils portaient sur ces sujets passionnants.

C'est un peu plus de 130 personnes qui ont répondu à notre invitation. Ces rencontres très prisées permettent, à un moment plus calme dans l'année, d'approfondir les connaissances et surtout d'échanger avec les collègues, tant au café lors de l'accueil que pendant les entractes, et surtout au moment du repas pris en commun.

➔ **Un compte rendu plus complet est à votre disposition sur demande.**

LA 500^{ème} ADHÉRENTE

Depuis des années, nous avons cherché à établir un climat de confiance avec les apiculteurs.

L'écoute, le dévouement des bénévoles qui, sans relâche, répondent à vos nombreuses questions, leurs soutiens et conseils ont permis de tisser avec vous des liens solides. Les intervenants lors des AG ou de nos Journées d'automne ont rencontré votre intérêt et vos témoignages de satisfaction nous encouragent à poursuivre. Le développement de notre site, vous informe des nouveautés, merci à Lise de son aide précieuse, et depuis quelques années notre Bulletin s'est grandement amélioré, grâce à l'efficacité de Roberte qui ne ménage pas sa peine.

Tout ceci contribue à afficher l'image d'une Association dynamique, débordante d'activité, où chacun se sent écouté. Vous avez été nombreux à suivre nos formations, et ensuite à témoigner de votre satisfaction, nous permettant ainsi de recevoir de nombreuses candidatures. C'est ainsi que nous avons accueilli, depuis 2010 plus de 230 élèves en «Initiation et Perfectionnement». Et un peu plus d'une centaine en «Élevage de Reines». Nous sommes fiers d'avoir pu ainsi dynamiser et rajeunir l'apiculture ardéchoise, contribuant ainsi au maintien du cheptel assurant le rôle essentiel de la pollinisation, et le développement d'une activité économique de qualité valorisant notre terroir pour quelques dizaines d'anciens stagiaires.

Notre travail répond donc bien à une demande et un besoin de connaissances, et il contribue au renouvellement et à l'essor du nombre de nos adhérents.

Nous avons eu le plaisir lors de notre Assemblée Générale de 2015 de fêter notre 400^{ème} adhérent inscrit lors de l'année 2014. À peine 2 ans plus tard, nous avons eu la joie d'enregistrer au cours de l'année 2016, notre 500^{ème} adhérent. A ce jour nous en sommes à 511. Cette progression de + 25% en 2 ans est la récompense du travail accompli par les bénévoles et de votre soutien sans cesse renouvelé. Peu d'association peuvent afficher une telle progression.

Notre 500^{ème} adhérente, comme beaucoup de nos nouveaux contacts possède quelques ruches et souhaite trouver auprès de notre association le moyen de développer ses connaissances et obtenir des conseils. Elle a décidé de suivre le cycle «initiation et perfectionnement» en 2017 au rucher école.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



RUCHER ÉCOLE du MAS DU PRADEL

Domaine Olivier de Serres - 07170 MIRABEL

CALENDRIER 2017

Février	25	Samedi
	1 ^{er} contact avec les élèves du Rucher École, l'après-midi.	
Mars	07	Mardi
	18	Samedi
	25	Samedi
Avril	04	Mardi
	15	Samedi
	25	Mardi
	Élevage de reines	
	29	Samedi
Mai	06	Samedi
	09	Mardi
	Élevage de reines	
	18	Jeudi
	20	Samedi
Juin	06	Mardi
	17	Samedi
Juillet	22	Samedi
	Récolte de miel	
Août	05	Samedi
Septembre	12	Mardi

Le cours 2017 est complet pour le stage "Initiation et Perfectionnement" mais est ouvert pour "l'Élevage de Reines".

Vous pouvez vous renseigner et éventuellement vous inscrire auprès de :
Pascal BINON

Tél. : 04.75.40.22.86 / 06.08.92.26.67

Mail : pascal.binon@orange.fr

- Le stage «Élevage de Reines» quatre journées à l'époque la plus favorable s'adresse à ceux qui ont déjà une bonne pratique apicole. Ce stage a pour objectif de permettre à chacun d'élever des reines et de produire de la gelée royale. Il s'adresse en particulier aux personnes souhaitant augmenter leur cheptel ou en améliorer l'état sanitaire par la sélection et le renouvellement des reines. Ce stage permet également d'améliorer les connaissances de la biologie de l'abeille.

- Le stage «Initiation et Perfectionnement» treize journées réparties tout au long de la saison apicole s'adresse à des débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs souhaitant perfectionner leurs connaissances ou accroître leur cheptel.

L'accent est mis sur le suivi sanitaire et la capacité de maintenir son cheptel sans apport extérieur par des techniques d'élevage à la portée de tous.

Les jours de cours, vous pouvez, sur rendez-vous, venir nous rencontrer pour exposer un problème, demander un conseil ou encore vous procurer des cadres et hausses Dadant.

Le rucher école est composé d'une trentaine de ruches, situé au sein du Domaine Olivier de Serres à Mirabel. Nous y accueillons chaque année une cinquantaine de stagiaires.

↻ Retrouvez les programmes et les comptes-rendus des journées de cours sur le site du GDSA-Ardèche : <http://gdsa-ardeche.com>

AETHINA TUMIDA Le petit coléoptère de la ruche

Malgré une gestion rigoureuse du foyer de petit coléoptère des ruches découvert en Calabre en 2014 et la destruction de milliers de ruches, la situation n'a pu être contrôlée. La zone d'infestation continue de s'étendre. Voici ce que nous avons relevé sur internet (*infos issues du système d'information mondiale de la santé animale «WAHIS»*).

- Quatre nouveaux foyers de coléoptères des ruches ont été détectés en Calabre le 25, 27 et 28 Juillet 2016. Ils sont à peu près à 100 km de la première zone de protection établie à Gioia Tauro dans la province de Reggio Calabria en Septembre 2014, mais seulement si tous les foyers ont été découverts jusqu'à présent.

Le premier foyer à Cosenza a été découvert dans le cadre de la surveillance des *Aethina tumida* effectuée dans la région de Calabre dans un rucher composé de 12 ruches. Seuls les adultes *Aethina tumida* ont été observés.

L'enquête épidémiologique effectuée après la confirmation, a conduit à identifier trois autres ruchers appartenant au même apiculteur. Les trois étaient infestés avec des adultes et deux également avec des larves. Tous les foyers sont dans un rayon de 3 km. L'interdiction de transhumance est appliquée dans une zone de rayon de 10 km de ce nouveau foyer primaire.

Des prospections sont en cours dans d'autres ruchers dans une zone de rayon de 1 km du foyer primaire avec des résultats négatifs à ce jour. Une enquête épidémiologique est lancée pour déterminer le chemin d'introduction dans le foyer primaire.

En tout, six colonies sur les 128 présentes ont été trouvées infestées. Toutes les colonies des ruchers ont été détruites.

Cette déclaration (premier foyer à Cosenza), a été rendue possible grâce à la déclaration volontaire des Apiculteurs du territoire concerné, qui ont attiré l'attention sur la présence de ruches non signalées, qui a été suivie par les actions coordonnées entre les services vétérinaires de l'ASL de Cosenza et celle de Zafferana Etnea (CT), avec l'appui des services opérationnels du Département des forêts et de la Carabinieri.

Ces apiculteurs ont fait beaucoup d'efforts pour identifier l'apiculteur, qui est un résident de Zafferana, dans la province de Catane, qui n'a jamais été interrogé par les autorités de santé, et qui n'a jamais déclaré ses ruches.

Dans le cas présent, il y aurait environ 200 ruches et 20 essaims concernés, sous réserve du complément d'enquête.

Par conséquent, il n'y a pas de données dans la Banque



Photo : *Aethina tumida*/myrmecos.net

dell'Anagrafe Apistica nazionale.

Ses 12 ruches, dans lesquels les vétérinaires ont trouvé des spécimens adultes de coléoptères ont été immédiatement soumis à un décret de mort et de destruction, ainsi le sol entourant le rucher a été récupéré comme requis par le protocole de santé actuel.

Les contrôles dans la zone touchée ont entre-temps continué et ont donné la preuve de deux nouveaux foyers dans autant d'endroits comportant environ 40 ruches, ceux-ci aussi ne sont pas déclarés et appartiennent au même propriétaire!

Le ministère de la Santé, quant à lui, a mis en place une zone de protection étendue pour un rayon de 10 kilomètres du premier foyer. Ici, toutes les ruches présentes devront être contrôlées, ce qui constitue une seconde «zone rouge».

Il y a tout lieu de penser que le propriétaire de Sicile a librement déplacé ses abeilles de la Sicile à la Calabre, tout cela à des fins productivistes à l'intérieur de la «zone rouge»,

A.T. suite

sûrement à la recherche de récolte de fleurs d'orange, puis a transhumé à la recherches d'autres productions, peut-être sur le châtaignier vu la récente découverte de Sila, tout cela sans visite sanitaire préalable et sans avoir été contrôlé.

D'autres foyers peuvent apparaître n'importe où en Italie ou ailleurs en Europe, à la faveur de déplacements de ruches, de matériel apicole ou tout simplement de marchandises.

Il convient donc d'être vigilant. Le GDSA-Ardèche a distribué 500 plaques de détection du petit coléoptère en 2016. Fort heureusement, pour l'instant aucune capture ne nous a été signalée.

Continuez régulièrement à vous assurer de la non présence d'Aethina Tumida et faites nous part de vos éventuelles observations.

➔ *Retrouvez le descriptif complet pour la pose des plaques de détection dans le bulletin du GDSA-Ardèche de Mai 2016*

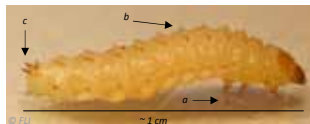


Photo © Friedrich Loeffler Institute (FLI - Germany)

La larve de Aethina tumida

➔ *Retrouvez le descriptif complet de détermination de l'ANSES dans le bulletin du GDSA-Ardèche de Janvier 2015.*



ASSURANCES & ACHATS GROUPÉS

1 - ASSURANCES RUCHES par GROUPAMA

1° option : Responsabilité Civile
+ Protection Juridique = 0.17 €
par ruche et par an.

2° option : La couverture englobe comme ci-dessus la Responsabilité Civile et la Protection Juridique
+ Dommages = 2.25 € par ruche et par an.

Montant des garanties :

- 46 €/ruche pour ruches et équipements internes,
- 46 €/ruche pour produit de la ruche,
- 43 €/ruche pour la colonie.

Franchise par sinistre 10% du montant avec minimum 168 €.

NB : Il n'est pas envoyé de récépissé, votre versement faisant foi.

**Contrat Groupama
(Suite du N° 11260337 D)
Tél. : 09 69 32 22 32
service CHEPTEL SUD
GROUPAMA SUD**

2 - ACHATS GROUPÉS

Nous maintenons les prix depuis de nombreuses années.

Ainsi le prix de cession des cadres Dadant (corps ou hausse) est à 0.90 €, la hausse à 12 €. Ils sont disponibles au local les jours de cours. Plus d'info ou commande importante auprès de Jacques PELLET.

<i>Président</i>	Présidence collégiale provisoire	
<i>Vice-président</i>	Présidence collégiale provisoire	
<i>Secrétaire</i>	FLEURY Olivier 1123 Avenue Marcel Paul - 07350 Cruas	04.75.49.56.39 06.82.56.61.42
<i>Secrétaire adjoint</i>	TROTEMANN Pierre Quarter Quintel - 07250 Rompon	06.19.78.52.44
<i>Trésorier</i>	DIEL Jean-Pierre 66 rue Barthélémy Roux 07500 Guillerand-Granges	06.31.77.84.22
<i>Trésorier adjoint</i>	NICOLAS Carole Chemin de beauluy - 07000 Veyras fermette.feriolle@gmail.com	06.13.38.82.16
<i>Membre</i>	ARMAND Daniel «Plan de Lage» - 07700 St Marcel d'Ardèche	04.75.98.71.37
<i>Membre</i>	BORIE-CALLOT Françoise Gadret Labeaume - 07260 Rosières	04.75.39.90.79
<i>Membre</i>	LEULLIER Élodie 60 impasse des Falaises 07120 Saint-Alban-Auriolles	06.86.72.45.11
<i>Membre</i>	PELLET Jacques Rue de la Gloriette Nord - 26100 Romans	04.75.70.14.78
<i>Membre</i>	ADELINÉ Stéphanie Le Village - 07140 Montselgues	06.63.81.22.55
<i>Membre</i>	JEANNIN Claude 229 Chemin Royal - Les Douces 0720 VESSEAUX	06.79.94.23.16
<i>Membre de droit</i>	BARBANÇON J.M. , docteur vétérinaire 5 jardin du Barral - 26160 Puygiron	04.75.53.85.44
<i>Membre de droit</i>	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.C.S.P.P.)	04.75.66.53.50
<i>Présidents d'honneur</i>	Henriette COLENSON, Luc TAULEIGNE Pascal BINON	

Vérificateurs des comptes du GDSA-Ardèche
M. Christian Roche et M. Yves BODY



Photo : Claude Jeannin